

A Carrière sur Seine

Le 6 Février 2018

Objet : Engagement de conformité Minerais de conflit

Cher client,

La Security and Exchange Commission (SEC) ainsi que l'union européenne (1), ont émis des réglementations sur les minerais de conflit, instaurant un devoir de diligence sur les chaînes d'approvisionnement.

Dans ce contexte, les « Conflict Minerals » désignent des minerais spécifiques provenant de mines contrôlées par des groupes armés en République Démocratique du Congo ou pays avoisinants (2). Les minerais et métaux concernés sont les suivants :

| | |
|--------------|--------------------------------------------------------------------|
| Etain (Sn) | Etain métallique, Cassitérite |
| Tantale (Ta) | Tantale métallique, Oxyde de Tantale, Columbite Tantalite (COLTAN) |
| Tungsten (W) | Tungstène métallique, wolframite |
| Or (Au) | |

Sodimatel respecte les réglementations en vigueur et a conduit une enquête raisonnable sur la provenance des minerais provenant de ses fournisseurs et a déterminé que ces minerais ne proviennent pas de ces pays.

Veillez recevoir nos meilleures salutations.

Julien LE HIR

Responsable Qualité Sodimatel

- 1- Voir réglementation Américaine (Section 1502 Dodd Frank Act (p.838 et suivantes)) and Européenne (Règlement EU n°2017-821 du 17 mai 2017)
- 2- République Démocratique du Congo, Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda, et Zambie.